

Vivre de l'isolement, être coupé des amis, de la famille et des différents réseaux de soutien, c'est ce que vivent au quotidien les nombreuses personnes qui n'ont pas de voiture ni les moyens financiers d'utiliser les transports collectifs.

Rendre plus abordable le transport collectif peut se faire de différentes manières, soit en offrant la gratuité (totale ou partielle) ou encore en proposant une tarification dite « sociale ».

# ABORDABILITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF

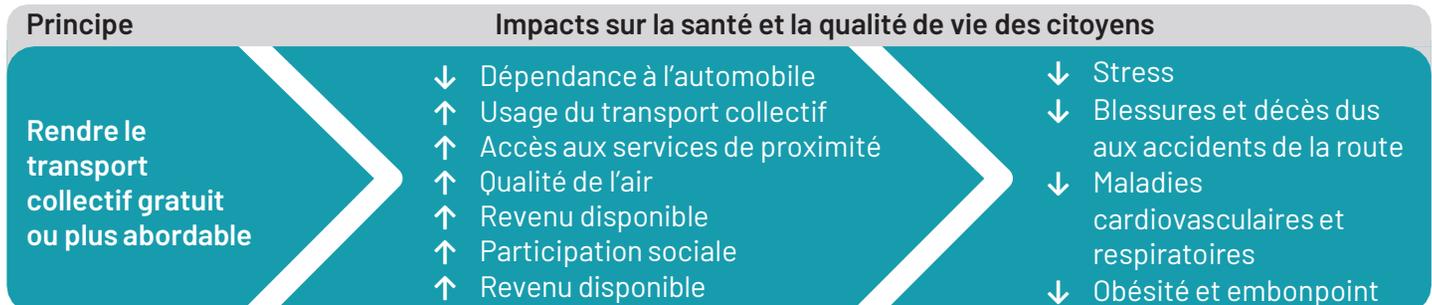
## POURQUOI CETTE INTERVENTION EST-ELLE IMPORTANTE ?

- Les coûts reliés au transport représentent le deuxième poste budgétaire le plus important après les frais de logement. Une diminution des dépenses associées au transport concède une marge de manœuvre financière permettant de se loger dans de meilleures conditions et de mieux s'alimenter. Parmi les groupes qui bénéficieront le plus de ces mesures, on retrouve au premier rang les ménages à faible revenu (personnes monoparentales, travailleurs précaires, bénéficiaires des programmes d'assurance-chômage et de solidarité sociale, etc.) [2];
- L'abordabilité du transport collectif accroît la mobilité de la population visée et améliore donc l'accessibilité à l'emploi, à l'éducation, aux services du réseau de la santé et des services sociaux, aux commerces et aux services de garde et de proximité. De plus, cette intervention contribue à solidifier les liens sociaux et favorise la participation sociale;
- Dans le cas de la gratuité, ceci peut également avoir comme effet positif de diminuer l'utilisation de la voiture par tous [1] et, par conséquent, de réduire la pollution atmosphérique et sonore, entraînant ainsi des bénéfices sur la santé de l'ensemble de la population.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La **tarification « sociale »** a pour objectif de réduire les coûts de transport de groupes précis de la population, ciblés en fonction de leur statut (étudiants, personnes de 65 ans et plus) ou de leurs revenus.

Elle vise à soutenir financièrement la mobilité quotidienne des personnes les plus démunies.



## BÉNÉFICES POUR LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMUNAUTÉ

- Plus grande attractivité de la municipalité auprès des entreprises et de la population grâce à un meilleur accès aux pôles de formation et d'emplois, aux services municipaux et de santé ainsi qu'aux ressources communautaires;
- Augmentation du pouvoir d'achat et de l'achalandage dans les commerces de proximité;
- Augmentation de l'achalandage du service de transport collectif déjà en place;
- Diminution de la circulation automobile et, par conséquent, des frais engendrés par la réparation des routes;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution sonore.

## COMMENT PEUT-ON LE FAIRE ?

- Cibler les groupes de personnes que l'on souhaite rejoindre afin d'estimer le nombre de clients potentiels et évaluer les impacts financiers de la mesure proposée. À titre d'exemple, la gratuité peut être partielle (seulement pour certaines catégories d'usagers, seulement sur certains trajets, seulement pour certaines périodes, etc.), ou complète (pour tous les usagers, partout et en tout temps). La tarification sociale est quant à elle une modulation des tarifs selon les revenus ou encore selon un statut (ex. : les étudiants, les aînés);
- Déterminer le type de mesure que la municipalité souhaite mettre de l'avant et convenir avec l'ensemble des paliers gouvernementaux concernés la volonté de soutenir financièrement et logistiquement une telle mesure<sup>1</sup>;
- Assurer la pérennité du financement en établissant des partenariats fiables et à long terme;
- Déterminer les processus administratifs à mettre en place liés à la gestion de la mesure (ex. pour la tarification sociale en fonction du revenu : vérification et contrôle des conditions d'admissibilité);
- S'assurer de faire connaître la mesure et son mode de fonctionnement : rendre facilement accessible l'information sur les sites Web de la municipalité et des autres partenaires de la communauté, ainsi que via les médias sociaux.

## EXEMPLES INSPIRANTS

### GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF

---

À titre d'exemple, dans les municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan, Sainte-Julie, Candiac, La Prairie, Mercier, Saint-Philippe et Beauharnois, le transport collectif local est gratuit pour tous, en tout temps. Certaines villes de l'agglomération de Longueuil (Boucherville, Brossard et Longueuil) offrent également la gratuité à leurs citoyens âgés de 65 ans et plus qui se déplacent en dehors des heures de pointe.

### TARIFICATION SOCIALE

---

La Société de transport de l'Outaouais (STO) a développé le projet ÉCHO<sup>2</sup> (pour Équité, Communauté, cHoix, mObilité), afin d'offrir des tarifs réduits aux résidents de Gatineau dont le revenu annuel se situe sous le seuil de faible revenu. Entrée en vigueur depuis janvier 2018, l'ÉCHO est un titre de transport qui donne accès au transport en commun sur les réseaux de la

<sup>1</sup> Au moment de publier cette fiche, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a notamment pour mandat de réviser la grille tarifaire métropolitaine afin d'harmoniser et de simplifier les titres de transports en commun sur les différents territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En Montérégie, compte tenu que certaines municipalités du territoire font partie de la CMM, nous invitons le lecteur à une certaine prudence dans l'évaluation de la marge de manœuvre des municipalités quant à l'établissement d'une grille tarifaire en faveur de la tarification sociale ou de la gratuité.

<sup>2</sup> Consultez la page Web du projet ÉCHO sur le site de la STO, à l'adresse : [bit.ly/2VImWsi](http://bit.ly/2VImWsi)

STO et d'OC Transpo (service de transport en commun pour la région d'Ottawa). De plus, cette tarification est valide sur le réseau régulier et le transport adapté.

En termes de modalités, les personnes admissibles ont deux options, soit l'abonnement mensuel pour un accès illimité au transport en commun pendant un mois, soit le Portemonnaie électronique (PME) pour payer un déplacement à la fois. En termes de coût, pour l'année 2018, le laissez-passer mensuel est à 64,00 \$ / mois soit une économie de 33,00 \$ / mois par rapport au tarif régulier et le PME est à 2,60 \$ soit une économie de 0,80 \$ par déplacement. En moyenne, c'est une réduction de plus de 30 % du tarif de base régulier pour un abonnement mensuel ou le PME.

## RESSOURCES



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) peuvent vous accompagner pour rendre vos communautés plus saines et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.



[Contactez-nous!](#)



### Organismes



#### Trajectoire Québec

Une association qui intervient dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec. Elle coordonne les travaux de la Table de concertation sur la tarification métropolitaine.

Site Web : [trajectoire.quebec](http://trajectoire.quebec)

#### Citation suggérée :

Direction de santé publique de la Montérégie. (2020). *Fiche intervention – Abordabilité du transport collectif*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables, Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. 3 p.

#### Références :

1. Roche. (2010). *Rapport final - Mandat de recherche sur la tarification sociale dans le transport en commun*. Association du transport urbain du Québec. 129 p.
2. Litman, T. (2003). *Social Inclusion As A Transport Planning Issue in Canada: Contribution to the FIA Foundation G7 COMPARISON*. Victoria Transport Policy Institute. 30 p.